BURGAU DE LA REDAC

THE PERSON

, ampet a snorteio g of the state of the HATE; LE 26 UILLET.

PURE PROPERTY.

Walf birth for with the

महाराम् १५ मा वर्षा व

BEVEE POLITIQUE.

les françales que nous recevons aujourd'hui de l'armistice controlles négociations pour la flair ont été reprises de reau par la diplomatie, et de l'autre, on assure que les hostiwont être reprises. Ge qu'il y a de vrai dans tout ceci, c'est une suspension d'armes a éré conclue pour trois jours et sera littelice pour pareti ferme jusqu'au 23, époque à laquelle on de compartre la décision des puissances belligérantes. Le mainting de proper de la company de la compa

and Charlottenbourg, M. Emmanuel Arago, ministre republique française près la cour de Prusse. Ainsi, le gourernement prussien aurait donc reconna le nouvel ordre de choses on France, and assessment of the second property of

Un fait non moins important, c'est la reconnaissance de la reine sabelle II d'Espagne par l'Autriche. Le Lloyd autrichien de drieste annonce que le consul espagnol, résidant en cettesvilles raçu d'Inspruck la nouvelle officielle que le nouvellenvoyéles fagnol avait été reçu en audienge par l'empéreut.

i la cour de Prusse, et dans laquelle il declare qu'il n'a point. Mittention de recommantre les résolutions de l'assemblée introhathe granefurt, et que, si on l'y force, il réclamera l'autervenbride la Grande-Bretagne. Statistate of the conference A \$ 6 87 and Dan fentative de contre-révolution a été-faite le 1 l'juillet à

Mariest, mais ette a échone. Un certain colonel Salomon a onte recommencer la partie jouée par Bonaparté au 18 brumaire, mais il a été moins heureux que son modèle, et il expie prison son excessionandhee

parair, am surplus, qu'à Bucharest on redoute pour le wuns autore l'agendie et le pillage que le choletalet les Co-renques plants de la consiste d'Italie, les bruit courait que

de come premontais de general Bava avait rencontre le corps authichien du prince Lichtenstein, qui vennit de quitter Fer-Mire An royageur, arrivé à Mannirolo, a assuré que ces deux diffinee étaient aux mains.

a an aretand qu'il s'est livre, à Busculio,

ceux-er surarent de l'apparent de l'apparent de l'apparent de l'apparent d'aille de l'apparent d Mais cette nouvelle a déjante annoucée si souvent, bien que toujours démentie par les faits, aque on ne peut guéro plus s'y Con aujourd'hui qu'auparavante quante de la contraction de la cont

L'Assemblée nationale de France a voie, availt-hier, à

à le faire connaître, et M. Goudéhaux a proposé le muy de de même que celui du dernier empruntadinge ipar a de la comment, avec cette différence qu'alers il s'agispiù en 3 p. c., tandis que l'emprunt nouveau Ge n'est pas tout : par suite de l'admission des pisses du cantionnement du dernier emprunt et des anticifrons d'intérêt le taux réel de d'émission actuelle n'est pass Paur le tresor, de 75 fr. 25 c., mais de 65 fr. 25 c.; c'est anais de 65 ir. 25 c., mais de 65 ir. 25 c., cest-a-nais que 65 ir. 25 c., à celui auquel les adjudicataires du dernier conclusion de 1 di aprononcé à cette occasion, M. le mi-conclusion de 1 di aprononcé officiellement à l'Assemblée la Lyon, et a ajouté du chemin de fer de Lyon, et a ajouté du chemin de fer de la louge du cest-a-la de la concessit lieu à une nouvelle

Lyon, et a ajoure que ce rachat donnerait lieu à une nouvelle omission de rentes à échanger contre les actions de ce chemin

de les moment, complète à Pa-Tout le montle, au les état de siège doive être leve de sitot. semble s'arranger de cette situation. Il n'en est pas moins à dé-sirer que Paris. siner que Paris puisse rentrer bientor dans un état normal et regulier. L'état de siège n'est sans doute pas applique dans mule sa rigneur, et il est évident que les citoyens paisibles ne perconservation de la sont sous ce régime plutôt que sous le me conservation de la prolongation de cette situation en entre le délidie que toutes les craintes ne sont pas dissitoutes les espérances coupables anéanties, tous les esprits rés. En outre, la liberte de la presse s'arrange mal de l'édiege, et il est des journaux dont la suspension continue de la comme de la co il est a souhaiter que pars puisse bientôt sor-

Les breisel intervention en Italie recommencent à circuler, Les broited intervention en Italie recommencent à circuler, mais il neofair pas y ajouter grande foi, pour le moment du moinse le le brations du gouvernement français, plusieurs fois répétées pour été français par explicites pour qu'on doive s'attendre à une intervention agant une demande gatégorique des gouvernement se semble motiver cette des le rien en ce moment ne semble motiver cette des différences de Ferrare sur laquelle différences bruits, à cesse, comme

nous l'avons dit, deux jours après l'entrée des Autrichiens qui ont dutté la ville, après avoir ravitaillé la citadellé.

Il est donc probable, en admettant comme authentique l'ordre que l'on dit avoir été transmis au général Oudinot, commandant de l'armée des Alpes, de retourner son quartier-général, que ce n'est là qu'une mesure de prenaution, afin d'être prêt à toutes les éventualités, mais qu'il ne s'apit nullement d'une intervention immediate.

Le Roi a reçu aujourd'hui en antiènce particulière M. de Ludre, envoyé extraordinaire et minière pléniputentiaire de la République française près la Cour de Pays-Bas, qui a remis entre les mains de S. M. les lettres de l'accreditent en cette

Son Ever le ministre ad interminate influe es diponite ontholique, M. L. A. Lightenveldt, nomine commissaire temporaire dans le Limbourg, a quitté hier soir La Haye, se rendant à Maestricht.

On dit que ce voyage est motive par la décision prise par le pur lement de Francfort au sujet de la question de Lanbourg. concentaire, les autorités civiles et militaires, telles mesures que régulait nécessaires la situation actuelle de cette province.

Le conseil des ministres s'est assemble hier au soir à 7 houres et a duré jusqu'à minuit, les matin il y a en un nouveau conseil, was an an enter a manifest of an analysis of the conservation in

Le Stagts-Courant contient l'article sufvant

a Sous le point de var des intereures pays, il peut être utile dans les circonstances actuelles, de signaler à l'attention publique les assertions cronces que la presse public sur les affaires du pays. Toutefois, le nombre de ces publications rend prusque impossible d'apprécier et de réfuter chaque jour tout ce que les journaux présentent sous un faux jour, et c'est seglement aussi pour démontrer la nécessité de ne pas accepter pour incontestable tout ce que l'on écrit sur les affaires du pays, qu'on se borne à citer deux exemples qui serviront à prouver l'inexactitude des assertions

Dans one brochure qui'a paru ces jours derniers, sous le titre d'Observations politiques (Staatkundige Opmerkingen), se trouve l'assertion que le produit des impôts sur le combestible ne s'élève pas à un million de florins, et se monte au tiers du produit des droits sur la mouture.

Voici quel a été le produit des accises sur le combustible en 1847, en principal et cents additionnels :

Sur la tourbe fl. 1,337,219.81 Sur la houille.

Et les accises sur la monture de l'est et anne 1 4,056,363.04 Comme on le voit, un million n'est pas cacoro la moitie du produit de impôt sur le combustible et pas même le quart de celui sur la monture.

C'est ainsi qu'on a encore prétendu ces jours-ci que les frais de perception des contributions s'élevaient à 40 % de leur valeur ; rien n'est moins

Les contributions en 1847 ont produit fl. 55,812,050.15 et il était allone an budget de la même année, pour frais de perception, une somme de H. 4,344,850.05; par consequent les frais de perception ne se sont élevés qu'a 73/4.% du montant du produit total des impôts.

salous lisous dans le Handelsblad :

d'Marstirout 23 Juillet Le général commandant de la forteresse, par silité de la crécolité de la place. Plusieurs postes où commandaient sculement des sous-officiers, sont aujourd'hui confiés à des officiers, et il a été present au commandaient sculement des sous-officiers, sont aujourd'hui confiés à des officiers, et il a été present au commandaient sculement des sous-officiers, sont aujourd'hui confiés à des officiers, et il a été present au commandaient sculement des sous-officiers, sont aujourd'hui confiés à des officiers, et il a été present au commandaient sculement des sous-officiers, sont aujourd'hui le la crécolité de la confiés à des officiers, et il a été prescrit aux officiers désignés pour le service de la semaine, de ne pas quitter la ville. Tout est tranquille dans la province, et la décision de l'Assemblée nationale allemande a produit une sensation plutôt pénible que favorable. On deplore généralement que le gonvernement néerlandais n'ait pas pris à temps les mesures nécessaires pour prévenir ces difficultés, et que l'on ait negligé de réfuter et de combattre d'une manière officielle les opinions erronées qui ont prévalu dans l'Assemblée allemande. »

LES LOIS DE NAVIGATION, LES DROITS SUR LES SUCRES ET LES TRAITES A VEC LA HOLLANDE.

Sous ce titre, le journal anglais the Economist publie, dans son numero du 22 juillet, un article dont mous croyons devoir reproduire le passage suivant :

roduire le passage suivant : Il est difficile de dire sur quelle bassirepose le monopole du marché intérieur dont les raffineurs anglais ont été en possession jusqu'à ce jour. Qu'ils n'aient pas desire ce monopole, qu'ils n'aient rien fait pour l'obtenir, qu'ils aient même été disposés à accepter la concurrence des rainneurs étrangers, nous le vou-lons bien, mais il n'en est pas moins grai que sur le marché intérienr ils n'ont cesse de jeuir sa fait d'un monopole absolu. Tandis que toutes les autres branches d'industrie sont exposées à la concurrence des producteurs etrangers, les raffineurs de sucre possèdent seuls en Angleterre un privilège exclusif.

Jusqu'en 1845, un droit de 8 liv. 8 sh. par quintal frappait les sucres raffinés étrangers et constituait une véritable prohi-

maiglem aux raffineurs anglais le monopole du marche britannique. Les droits sur les sucres raffinés étrangers restatent une lettremorte.

anQuelque temps après l'adoption de cet acte le gouvernement des Pars Bastréolama l'admission des sucres raffinés en Hollande, aux mêmes conditions que celles dont jouissaient les sucres de Cuba et antres pays étrangers, et ce em verta des trailes dui nous obligent à admettre les produits des Pars des sincile même pied, que ceux des nations les plus favorisées. Lors que je le clamation ent été mûrement examinée, il fut recomin que muse ne pouvions refuser le privilège demandé. En effet, los ucre milliné a toujours été considéré comme article manufacture; é est ainsique le sucre étranger, même raffiné en Angleterre, en entrepat a conjunt été déclaré dans les pays étrangers et dans nos colonies viologéeture, produitele la circula la complete de la complete de l'acte de navigation porte el remes formets que, « tales les articles manufactures seront considérés comme le produit du pays dans lequel ils sont manufactures, * enfin appre traite avec la Hollande contient la disposition suivante.

» Il ne sera perçu sur les marchandises produit de l'un des deux pays importées par terresou par mer de ce pays dans l'autre aucun droit de douane ou autre plus éleve que les droits perquissur les marchandises de même nature produites de finaloriées par quelque autre pays que ce soit; et S.M. la remodule de uni d'Angleterre et d'Irlande et S.M. le Roi des Pays bles de gagent à n'accorder aucune faveur, privilège ou immunité l'il matière de commerce et de navigation divi sujes d'aucun bilire étalessans l'étendre aussi et en même temps aux sifféts de l'autre haute partie contractante, etc.

Rien destiplus formel que l'obligation imposée à l'Anglétère par cette clause de réduire les droits au les articles manufacturés en Hollande au taux des dionspereus sur les autieles sani-laires de tout autre pays. En consequence, au les droits ont été réduits sur les sucres raffinés d'un pays érrapper quelconque, les Hollandais ont le droit de réclamer une réduition analogue. Nous savons que quelques personnes ont attaché de l'importance à la condition imposée par la loi : que le sucre raffine pour jouir du bénéfice de la reduction doit être le produit du pays l'imposer aux autres nations avec lesquelles nousai avens pas traité; mais nous n'avons pas le droit de subordonner à aucune condition le privilège dont doivent jouir les produits d'un pays envers lequel nous avons contracté les solennelles obligations d'un traité, ni de nous enquérir de l'origine de la matière pre-

mière d'où dérivent ces produits.
C'est là un principe évident que si une objection de ce genre pouvait être admise dans les es cution des obligations internationales, rien ne serait plus simple que d'éluder l'exécution même des traités. Il ne s'agirais que d'attacher, à une réduction de droits quelque condition que tel on tel pays serait dans l'impossibilité de rémplir, pour l'exclure: du bénéfice de cette réductiffa?

C'est ainsi que, lorsque nous avons réduit les droits sur les sucres étrangers, produits du travail libre, nous n'avens jan mais eu la pensée que la fareur accordée à Java, à cetté condi-tion expresse nous permettrait d'exclure la bre des Etats-Dris où de Venezuela, en vertu des traites des les avec ces repu-bliques, bien que leur sucre fut produit par le travail des esclaves et par consequent inadmissible aux conditions posées par la loi. Il sumt que les hollandais présentent dans, un port anglais une cargaison de sucre raffiné avec un certificat établissant que c'est un produit hollandais, pour qu'elle ait droit d'être admise au taux le plus bas des droits auxquels sont admis les sucres des pays étrangers. Que dirions-nous si les Hotlandais cherchaient à éluder les traités qui lient les deux pays pour admettre les fils de coton et les calicots de toute provenance, afin de favoriser le commerce des Etats-Unis? Nous serions indignés, et ce serait à juste titre, d'une pareille tentative de se soustraire aux obligations d'un traité solennel.

Il ne peut donc plus y avoir l'ombre d'un doute sur ce fuit que les sucres raffinés hollandais doivent étre admis en vertu du traité avec la Hollande aux droits les moins élèvés perçus sur

d'autres sucres raffinés étrangers. Les raffineurs anglais s'appuient sun les leis de havigation. pour faire l'objection suivante : En vertu de l'échelle des droits, les failleurs hollandais et

autres raffineurs europeens peuvent effverer leurs profitifs en Angleterre, aux droits, suivant qualité, de 24 sh. 8 d. et 27 sh., 7 d., etc., tardis que les produits de nos raffineries d'entrepôt doivent être exportés et ne peuvent venir en concurrence avec les raffinés étrangers sur notre propre marché: Ainsi, par exem ple, deux cargaisons de sucre du Brésil arrivent dans la Mange l'une est vendue à un raffineur hollandais à Amsterdam, L à nous, raffineur anglais. Le Hollandais raffine sa carre

Jusqu'en 1845, un droit de Bliv. B sh. par quintal frappait les sucres raffinés etrangers et constituait une veritable prohibition. Cette année-la le cabinet, de air. Robert Peel réduisit de 1 liv. I sh. le droit sur le double raffiné, de air. Robert Peel réduisit de 1 liv. I sh. le droit sur le double raffiné, de le Bsh. B d. le droit sur le simple raffiné. Hais le droit qu'etait réduit sur le sucre value sur le sucre raffiné de même propusée et l'action de les sucres de toute provenaire sur une certaine période les sucres de toute provenaire sur le galité quant aux droits, réduisit pour la première foit les droits sur les raffinés et rangers au taux des sucres fouts etrangers au taux des sucres raffinés étrangers au taux des sucres raffinés étrangers au taux des sucres fouts etrangers ne seraient admis à ces droits que eles sucres des pays de produition. Cette disposition des sucres de betteraves. C'est manufacturées sont considérées comme produit les passin et manufacturées sont considérées comme produit les passins et manufacturées sont considérées comme produit les passins de la consider de la consider de la consider de la consider de la

es communation de la communication de sucre du Brésil, si elle

thinge dansicette ville, est importée en Angleterre non troinne des articles ont augmente. Les droits d'accise sur lessel out seuls produit de Russil, mais comme produit hedlandais Mussilland stants que declais de navigation his sont pas modifiées, il est mimpossible de parmettre our partificile nes rafficeurs de payer la la la company de conscientation de Fieure, a l'exception de ceux our bonderont leurs operations au raffinage des sucres coloniaux ou des sucres drangers emportes sous pavillon privilegie.

C'est la évidenment une grave anomalie, mais elle frappe tontes nos autres industries aussi bien que celle des raffinenrs. Bien que le sucre puisse être moins cher importé sur mavires trangers...le caffinglis ne mout l'amployer commematière première pour la consommation intérieure, mais de peut l'employer comme matière première pour l'exponence ; et en cela il jouit encore d'un privilégo que ne possède aucune aufféridustrie. Quelque bon marché que misse être le coton en laîne importé par navires étrangèrs, le manufacturier anglais que pout l'im-porter pour l'employer en lingleterre mi pour l'expantation, mi pour la consommation intémeure. Mais filez-le, ou faites-en du galicat of yous pourrez l'importentibre de tout droit. Un négogiant angleiges pédie de Buches Apres sur un navire étranger axantage à les importer ; en aucun cas ces peaux brutes ne peuvent etre importées en consommation, mais si elles sont soumises à Anvers à une préparation, quelque légère qu'elle soit, elles deviennent produit belge et sont immédiatement admissibles. Ces absurdités, ces anomalies, sont le résultat des lois de navigation...

Naus espérons que ces restrictions absurdes ne tarderont pas nà disparaître ; en attendant, nous sommes heureux d'apprendre que le gouvernement, a décidé d'étendre aux raffineurs anglais, tous les privilèges qu'ils demandent et qui sont compatibles avec les lois de mivigation. Aucun désavantage réel ne s'attache d'alleurs au raffineur anglais, car toute différence entre les frets des pavires privilégies et ceux qui ne le sont pas sera plus que compensée par l'augmentation de fret que son compétiteur étranger est obligé de payer pour transporter ses produits sur notre marché. Cette différence varie, tous frais compris, de I sh. 6 d. à 2 sh. par quintal suivant la qualité du sucre raffiné

METAT DE LA SITUATION DE L'APPROVISIONNEMENT DU SUCRE ET DU CATÉ . PRE QUINTEL, QUISECTIOUVALT LE 100 JUILLET DERNIER SUR LES SIX Promiers marches de l'évrope : '

Table 1 Land 1 L		T		m = 's a'.
ministre doctification in	2845 .	1846.	1847.	18 48.
Pays-Bas.	:::359,000	480,000	325,000	680,000
Anyers	27,000	113,000	47,000	80,000
Hambourg	150,000	195,000	90,000	300,000
Trieste	62,000	66,000	128,000	182,000
- Mávré	120,000	45,000	40,000	95,000
cette tribune a cra que de	**************************************	200,000	630,000	1,337,000
with the residence of the second	TO STEEL STORY	1 246 000	. 2,118,000	2,190,000
Total	1,972,500	2,115,000	2,748,000	3,527,000
A déduire le sucre colo-	2,012,000	2,110,000	2,1,20,000	. 0,020,000
niel importé en Ang.	892,000	764,000	1,415,000	1,484,000
Total des sucres étrang.	1,080,500	1,351,000	1,333,000	2,043,000
	GA	fé.		
Pays-Bas.	811.000	975,000	750,000	844,000
Anvers	87,000	28,000	66,000	150,000
Hambourg	240,000	140,000	170,000	199,000
Trieste	65,000	102,000	53,000	145,000
Have and	35,000	50,000	100,000	175,000
Magheterre de la	454,000	404,000	302,000	384,000
Course of the Artist State of the Course of	402,000	202,000	21122112	
Total races and the	1,662,000	1,699,000	1,441,000	1,888,000

Pour ce qui californe l'approvisionnement de ces articles, dans le chiffre indiguission les marchés hollandais, ne se trouvent compris que ceux de première main, tandis que les chiffres des autres marches comprennent l'approvisionnement de première et de seconde main.

mary of reference was a state of the same The feet of Trances DE BELGIQUE.

Etal comparatif des recettes du premier semestre de 1848 avec colles du même trimestre de l'année 1847.

MPÔTS INDURECTS.	1849	1947
Progress des contributions directes.		
Total and the state of the stat	4,604,934.12	5,591,251 31
The state of the s	2,385,191,11	2,389,590 44
	1.039.826428	957,508,61
THE PROPERTY OF THE PROPERTY O	115.800486	98.396 82
Accises A. Bieres et vinsignes - marro en	1,506,898 00 x	W#1804:555 70
Bieres et vinnignes	3,490,071,37	·2460450 83
Apartes	Z,133,544 Z1	467,323,82
Timbres de quittances	2,569 03 394 74	2,250,97 375 94
de permis de circulation. Brotts de garagtie, des mat. d'or et d'arg.	43.294 64	
Booting distriction tool.	3,282 79	4.488 74
Recettes discours 1 1:04	مريت حصوري	MATUR 13
A characteristic and the first the first that the contract of		and the second state of the second
Administration of the second o	4 010 G29 (05	, ≥ 660 0E4. 50
Enregistrement College	4,812,632 05 165 507 81	5,860,957 39 161 77 56
Enregistrement A Tropped Greffe a Wegor	165,507 81	161,717 56
Enregistrement A Trought	165,507 81 749,951 01	161,717 56 857,068 40
Enregistrement A STIDO 19 Concession of the State of the	165,507 81 749,951 01 2,514,698 75	161,777 56 857,068 40 3,002,574 99 1,368,080 64
Enregistrement (CTI) or () Greffe a CTE or () Hypothégace () Auto 20 Successions () Auto 20 Timbre	165,507 81 749,951 01 2,514,698 75 1,829,964 25	161,717 56 857,068 40 3,062,574 99 1,368,080 64 79,792 46
Enregistrement de Trong Greffe a Wegor Espathegree : White an Successions : od ke Timbre Amendes Evolute des cananx et rivières.	165,507 81 749,951 01 2,514,698 75 1,829,964 25 81,613,52 1,243,790 23	161,717 56 857,068 40 3,062,574 99 1,368,080 64 79,792 46 1,621,041 47
Enregistrement de Trong Greffe de Vieron Reputhéques de Vieron Successions de Vieron Timbre Amendes Evolutes des Calmanx et rivières. Evolutes des Calmanx et rivières.	165,507 81 749,951 01 2,514,698 75 1,829,964 25	161,717 56 857,068 40 3,062,574 97 1,368,080 64 79,792 46
Enregistrement de Trong Greffe a Wegor Espathegree : White an Successions : od ke Timbre Amendes Evolute des cananx et rivières.	165,507 81 749,951 01 2,514,698 75 1,829,964 25 81,613,52 1,243,790 23	161,717 56 857,068 10 3,062,574 99 1,368,080 64 79,792 46 1,621,041 47
Enregistrement of Tropics Greffe : Weyer Reporthence : Why 20 Successions : od & Timbre : od & Amendes : od & Frodukt des cananx et rivières. Reducti des bardères. Remarcere des travaux publics. Produits des postes	165,507 81 749,951 01 2,514,698 75 1,329,964 25 21,613,52 1,243,790 23 875,130 31 1,639,232 21	161,717 56 857,068 10 3,062,574 99 1,368,060 64 79,792 46 1,621,041 47 1,621,041 47 1,773,703 32
Enregistrement de 1700 de 1800	165,507 81 749,951 01 2,514,698 75 1,329,964 25 81,613,52 1,243,790 23 875,130 31	161,717 56 857,068 40 3,062,574 97 1,368,060 64 79,792 46 1,621,041 47

Il résulté de cet état que les produits des contributions indi-réctes ont subi pendant le le semestre l'848, comparé a la périe-

de correspondante de 1847, une diminution de fr. 1,408,179,35.

En décomposant le relevé publié par le journal officiel monte pur ons que les articles qui donnent les différences les plus siderables sont lesidents de douane, qui offrent une diminu-101 558,325.35. Les droits de succession, une diminu-tion 7,881.22 Les péages des canaux et rivières une diminus 375,251 31 enfin, le chemin de for, une diminus de for, une water the state of the state of the state of

ent directement, arrive comme produit du Brésil, et, à moins, ala 46,320 fr. 39 c. pour les droits d'accises sur les sucres, de géon d'ang paix disprise de pouvoir contrat de présente le main tentre de la contrat en qui est privilégie, elle ne peut être mise en consom- 142,342 fr. 37 c. pour les droits sur les eaux-de-vie étrangèress poussé les propositions des puissances médiatrices.

subiune diminution légère (fr. 4,390.33 c.)

Comparaison des recouvrements effectués sour les impôts directs mendant le premier semestre des années.

Contributio	n foncière	5	fr. 7,830,951,94	7,121,450 14
	personnelle	iy ord olegen. Light • • • • •	4,065,539 81	3,697,669 07
	patentes	• • •	1,073,381 93	1,122,471 51
the second second		William Control		

NOTVELLES D'ALLEMAGNE.

fr. 12:969,876 68 11,941,593 72

Vienne, 20 Juillet. — L'Assemblée constituante a procédé aujourd'hui à la formation de son bureau. Le docteur François Schmidt, député de Vienne, a été nommé président pour un mois, par 259 voix sur 289 votants. MM. Strobbach, de Prague, et Hagenan, de Trieste, ont été élus vice-présidents.

L'ouverture de l'Assemblée constituante par l'archiduc lieutenant genéral de l'empire d'Autriche aura lieu samedi.

-Voici un article de la Gazette de Vienne sur les événements qui oni eu lieu dans ces provinces : Après avoir recu la neuvelle de l'emtrée des trouses tu gouvernement grousping de Bucharest resolut de processer contre l'in tervention russe, et de résister onvertement. Le consul russe Kotzebue renvoya de Joesany la protestation à Bucharest et sit parvenir au gouvernement provisoire un ultimatum dans lequel il posait, comme conditio sine qua non, le rétablissement du prince Bibesco, et, en cas de refus, annonçait irrévocablement l'entrée de l'armée russe. Le gouvernement provisoire décida alors qu'il résisterait, et envoya des émissaires dans des provinces pour soulever, la peuple. Mais les paysans s'emparèrent desgéfinssifires et plusieurs nième furent tués.

A cette nouvelle, une terreur panique s'empara des membres du gouver nement provisoire, et la plupart des boyards s'enfuirent.

Le 10, la tranquillité régnait et la majeure partie de la population, de même que les habitants de la campagne, accueilleront les Russes à bras ouverts. Les paysans de la Valachieregardent comme leurs sauveurs les Russes, dont la politique les a toujours protégés contre la moblesse. 🖰

Un conrrier a été en voyé de Jassya: Cronstadt: pour amonder au prince Bibesco l'entrée des Russes. Le général Duhamel s'est annoncé comme consul et intendant-général. Les Russes sont établis leur camp devant Jassy, parce que le choléra règne dans la ville; ils n'arriveront à Bucharest que vers le 15 ou le 16. Dans cotte situation, on ne peut penser à la résistance.

Vienne, 21 Junier. - Demain aura lieu l'ouverture, solennelle de la diète. L'assemblée à déjà décidé qu'il n'y aurant pas de réponse au discours du trône, le président la fera immédiatement.

Un club democratique qui tenait une seance tant soit peu orageuse, a été dispersé par la populace.

Trieste, 17 Juillet — M. le comte de Stürmer, internance d'Autriche à Constantinople, a adressé la lettre suivante à M. le comte Salm, gouvenneur du littoral :

Bai Phornour de vous annoncer que la Sublime Porte a envoyé dans les parages tures hors des Dardanelles une flétte sous le commandement de Maschonk-Bacha, a l'effet de protégériles riavirés marchands contre les attaques des pirates quisicos

nique, Beyrouth et dans les îles de Chypre et de Candie, de prêter au commandant de la flette Maschouk-Pacha tout l'appui qu'il pourrait être forcé de réclamer d'après les lois maritimes et les traités existants.

Le comte Stürmer. Constantinople, le 4 juillet 1848. Franceort, 24 Juillet. -- Dans sa séance d'aujourd'hui, l'assemblée nationale a commencé la discussion sur le rapport de la commission internationale au sujet de l'inomporation d'une partie du grand-duché de Posen à la confédération germanique et de la reconnaissance des députés de cette partie, ainsi que du maintien de la nationalité des Polonais dans la Prusse occidentale.

Voici les conclusions de la commission : -

1º. L'assemblée nationale reconnaît de nouveau l'admission dans la confédération germanique des parties du grand-duché de Posen qui, sur la proposition du gouvernement prussien, y ont été incorporées par les résolu-tions manimes de la diéte germanque des 22 avril et 2 mai ; en conséquence, elle admet définitivement à sièger dans son sein les 12 députés choisis thuis des parties du grand-duché incorporces à l'Allemagne et qui ont été

de la parties du grand-duche moorporces à l'Altemagne et du ont été idens provisoirement en vertu de leurs pleins pouvoirs.

2º L'assemblée réconnaît provisoirement la ligne de démarcation préalable fixée le 4 juin par le général de Pluel, commissaire prossien, entre la partie altemande et la partie polonaise, tout en se réservant de préndre, sur un rapport ultériem du gouvernement prossien, une résolution définitive sur la ligne de démarcation entre les deux parties.

30. L'assemblée nationale demandera au gouvernement prossen une déclaration positive comme quoi, tant qu'il régira la partie polonaise du grand-duché de Posen, non seulement il garantira leur nationalité aux Allemands qui y sont établis, mois encore qu'il avisera aux moyens de la leur assurer pour le cas où cette partie polonaise du grand-duché de Posen cesserait d'être sous la domination prussienne:

4º Pour ce qui est des pétitions qui éoncernent la Prusse occidentale, l'assemblée nationale déclare aux habitants non allemands de cette province qu'en vertu de sa résolution du 31 mai elle a garanti à toutes les tribus non allemandes, établies sur lo sel allemand (par conséquent aussi aux Polonais sur tout le territoire allemands ann entier, développement papulaire et le droit de faire usage de leur langue sur tonte l'étéridue de leur territoire, pour ce qui concerne les affaires écclésiastiques, l'enseignement, la littérature, l'administration intérieure et la justice.

Une serie d'amendements ont eté présentes à cette motion. M. Ruge à demandé que les députes de la partie susmentionnee du grand duché de Posen a l'assemblée nationale ne pris-

sent part ni à la discussion ni au vote sur cette question. L'assemblée a résolu, à une grande majorité, que ces députes prendraient part à la discussion, et, par 234 voix contre 182, Ti ils s'abstiendraient de voter sur eclle question.

M.le conseiller d'étal Wohler, l'un des exécuteurs testamentaires de S. A. R. l'électeur Guillamme II de Hesse, se rendant en chaise de poste de Erantsfort à Cassel, a cu le mulheur de verser ples de Giesen et d'être blesso at grierement qu'il cut mort au bout de quelques lieures.

MOUVELLES DE DANEMARCE. Coreniacue, 18 Julier La Gazette de Berling mande que se généralissimes des deux armées sont convenus sur le champ de bataille d'une trève jusqu'à mereredique l'armistice

Danemarck a consenti à conclure un armistice aux conditions proposées

fut concluou non.

— On lit dans le même journal: Voici quelle est maintenant la situation : Pour complaire aux grandes puissances et en particulier à motre allie, le roi de Suede et de Norwege, le

pe en augmentation sur quelques in lièles; elle n été de | par ces puissances, sans que toutelois ces conditions influent sur la condi

Nous ne savous comment la Russie et l'Angletope acqueillement de refus tion Mais, Lautre cargaison transportée , à Amsterdam etni in El est à remarquer que les produits de l'accise sur la plupart dans tous les cas il ne contribuera pas à accroître les sentiments d'autit pour l'Allemagne. Le roi Oscar a fait tout ce qu'il a pu, conformément a wollde la dieter du storthing, pour détoumer les mans, de la guerre. et divalignation de la convenir que d'est un sonactère france de divalignation de manque à sa parole. Il a pris fait et cans pour not pendant les négociations, il ne nous abandonners pas à l'hour du dange Dès que le général Wrangel aura passé le Königsau. hous sontimes co vaincu que l'armée suédo-norwégienne, qui brûle de combattre, recevi l'ordre de se joindre à ses frères du Danemarck pour repousser l'attaque dirigée contre les frontières du Nord; il est même possible que cet ordre a déjà été expédié.

> Apenbade. 20 Juillet. — Anjourd'hui, la trêve a éta prolon gee de trois jours, c'est-à dire jusqu'au 23; on ajoute que délai sera prolongé de trois jours si jusqu'au 23 les deux partie belligérantes n'ont pas pris une résolution définitive au suj (Borsenkalle.) de l'armissice.

PRINCIPAUTES DU DANUBE.

Bucmanest, 12 Juiller. — Une tentative de contre révoluti qui, avec plus de resolution et de présence d'esprit de la p des chefs avait chance de succès, a échoué hier devant une u nifestation populare d'ailleurs assez peu imposante. Dep quelques jours circulait, une protestation contre lo nonvelo de choses, revêrue des signataires de 1,200 à paux propriétaires. Les colonels Salomou et Odobesco, jouissant tous deux d'une grande popularité dans les régiments qu' commandaient, s'étaient charges de pnêter le secours de 19

épée à ce mouvement réactionnaire, en préludant par l'es d'un petit 18 brumaire. Le colonel Salomon, officier de fortune, chose rare dons of pays de priviléges, homme de source peut me come leurs d'une faible portée d'esprit é hossit dans sources trois cents hommes déterminés et d'une fidélité éprouvée.

il se rendit à leur tête, hier dans l'après-midi, à l'ancien pa lais pendant que les membres du gouvernement provisoin deliberaient. Là il réclama, paraît-il, avec energie contre destitutions et les promotions que le gouvernement nouve s'était arroyé le droit de faire dans l'armée, demandant le s trait immédiat de ces mesures.

Les membres du gouvernement s'étant refusés à faire droit à reclamations, le colonel Salomon ordonna à quelques ans de soldats qui l'avaient accompagné jusque dans le sein du cons d'arrêter immediatement les quatre membres du gouvernement présents. Cet ordre fut à l'instant exécuté, et les quatre membre funcijas garces et gardes à vue dans le local même de lect

Cependant le bruit de ce coup d'Etat s'était répandu avec in midité au dehors; un rassemblement que l'oniporté à leois g quatre mille hommes, en partie armes de fusils, de pistolets, haches, etc., se forma autour du palais, dans le but de delimit les membres du gouvernement provisoire. Le colonel Salome descendit aussitôt dans la rue pour repousser là da fôte de soldats cette feule hestile. It sis a cemonaent, dit on conselle

ap que me ançaneson colones; centra ce dernier d'un bre aussi prompt que vigoureux, et, prenant en même temps sapir recut dans le cœur la balle destinée à son chef. si s s'illiant

Aussitôt le colonel Salomon ordonna à la petito trompé de faire feu sur l'attroupement, et douze personnes mestèrentes le carreau. Cette décharge suffit pour dispersons et mettre e fuite toute cette multitude armée.

Cepsudant le colonel Salomon, tout en faisant-garder le palle et les prisonniers par le colonel Odobesco et son détachement jugea prudeit d'aller chercher du renfort à la caserne on de s retrancher an besoin. Un nouveau rassemblement I'y anim bientôt, menagant d'incendigr la caserne si le colonel ne se ren dait pas en faisant mettre bas les armes à la troupe.

Après divers pourparlers le colonel consentit à se rendre la condition d'objenir des ministres qu'il ne serait porté au qui atteinte à sa liberte et quitin passeport pour l'étranger tui sell

délinre segui lui hat sulcturellement accordé. Mais il no diff pas à se repentinge ser excès de confinnce.

La efficie de la présenta à la barrière de la partie de la confincie à ce paste la confincie à ce paste la confincie de service à ce paste la confincie de la confincie del la confincie de la con rengeolegonduisit garotté dans une des prisons de la ville mépas de la capitulation signée par les ministres. 11 2 relation Péndant ce temps, le peuple était revenu en force au pale des barricades furent élevées tout autour. Mais le colone le la lation de la colone la colone la lation de la colone la co

besco et son détachement, sachant sans doute ce qui s'étais que se à la caserne, n'opposèrent plus de résistance. Les progouvernementsurent délivrés et les vaincus redesses de le leur tour, mirent en leur lieu et place le colonel étables co. Co grave symptôme d'anarchie n'est malheure de ment ici ni le pre mier ni le dernier, et il n'est pas le seul qui menace l'existence du nouvel ordre de choses. Dans la ville, c'est un sanve-qui peut général. On craint le pillage, l'incendie, actuelleme plus que le cholera qui, après avoir sevi avec une intensit

considérablement perdu de sa violence. A STANSON OF THE STANSON MOTVELLES D'ESPAGNÉ.

plus grande depuis quelques jours, paraît aujourd'hui avoit

MADRID. 19 striker. - Le projet de destitution des générau Oribe et Cordova, inspecteurs d'infanterie et de cavalerie, paral avoir été abandonné. On croit qu'après avoir délibéré en con seil. les ministres ont été d'avis de ne pas adopter cette mesur de rigueur.

La faction sous les ordres de Rijalda s'est refugiee et France: Quatre des cinq individus pris dans l'affaire d'Audit (province basque) ont été fusilles. Sur les 200 flommes dont et compostit la bande carliste, il n'el est res e que quarante. L'un stents ont fait leur sonnission designations.

steurs ont fait leur soumission depuis morab plant en sene & 2 — Les villes de la province de Tolede sont pargourues par par bande de malfaiteurs qui y comme per la granda nombre de vols et toutes sortes d'excès, sans que jusqu'à présent la gand civile et les troupes se soient mises de leur poursuire.

— Les journaux et letues de la Catalogne, conficinent les route des reliettes dans les environs de San Juan de la font par la colonne, du briggilier. Paredes, Il parait que les liches étaient commandés par Cabrera. (La Espana du 1841) and a fine the thirty is a second speciment and the second second and the précrit de Valence qu'en ingra quelques hommes minies alentours de Morellau Tout de qu'on savait à Ternel de on de Gomez, c'est qu'effe se rient cachée dans les gorges site et qu'elle évite soigneusement la rencontre de nos (Idem.) 15. - Sans ademi doute Cabrera commandait les fac-

lans la derniere affaire, et Bocqueca s'y tronvait aussi ntal est mort des suites de la blessure qu'il a reçue dans le Il paraît que Cabrera se trouve maintenant entre Bur-Let San Juan de Fontana.

SEMBLER MATTONALE DE PRANCE. — SÉANCE DU 24 JUILLET. le president. Finvite notre honorable collègue, Armand Marrest, à prondre place au fauteuil de la présidence.

M. Armand Marrast serre affectucusement la main de M. Georges La

Telle, collegion de la fautenil. M. Armand Microsof. Citoyens représentants, l'honneur colle cous m'aver M. en manuelant à ce fauteuil, m'impose des devoirs qui scraient au des deines fereis, si le ne devais pas, pour les remplir, compter sur votre

Vous lace, respere, ce que sont les généreux et les sorts, et vous propor-

onnerez vos secours aux besoins de celui qui les réclame.

Le calme et la gravité des discussions sont comme le signe extérieur de la sance et de la dignité d'une grande assemblée. Nous en avons tous le entiment, et il deviendra sans doute plus vif au moment où s'ouvriront les Char's sur la constitution, que l'impatience publique appelle de tous ses

Come de l'activité ferme et tescance du popusoir exécutif, vous pouvez aborder ces hautes questions conde la république, an milieu de Approximate true bler ou l'assombrir.

es. L'exasperation qui suivit de sanglantes journées s'affaisse et se laisse sorber par un besoin universel de sécurité, de travail, de production ; la confiance commence à renaître à l'ombre de la tranquillité, et les mesures que vous avez prises, comme celles que vous prendrez encore, feront disparaître enfin cette syncope trop prolongée du crédit, et reveilleront tontes Soles activités industrielles.

Sans doute, nous ne fermerons pas aisement toutes nosplaies; il en est helas qui demeureront toujours ouvertes. L'Assemblée nationale à payé na sang bien généreuz le droit qu'elle avait de prendre sous est sau végar-Le puissante la civilisation, l'ordre et la justice. En confordent dans même expression de douleur les honorables et vaillants collègues que la proposition de donieur les nonorables et valuaties concesses qui la proposition de la la compagne de la la compagne de la la compagne de la la compagne de la compagn interible comme un principe.

will a republique atili vouleit, ce n'était point une conquête de positions Afficielles pour unspetit nombre. C'était pour lui, pour nous, un instrument de rélorares progressives, un moyen mis dans la main de la société cotière To le devoument.

14 Nos amis et moi nous n'avons jamais on d'autres sentiments : chercher tri la fince prévaleir sera l'objet de nos constants efforts; aucun sacrifice ne 1 Dans seria dans le passé pour indiquer le but, aueun sacrifice ne nous coû-

sensible à la contrance dint fous m'ayez honore. Il n'y a pas de moilleur bindyth'do vons en remerche de la chier de s'en rendre digne. Permettez-moi de vons dire que na vie en contrance de s'en rendre digne. Permettez-moi de vons dire que na vie en contrance de s'en rendre digne. Permettez-moi de vons dire que na vie en contrance. Secto consacrée.

M. Guerin demande que de rapporte de la proposition qu'il a présentée, a de la chemin de for de Paris à Lyon, et qui a été e cominée par deux comités, soit fait par le comité des travair politique.

M. Le comme l'Acquience. Nonsavante moi le des travair politiques.

lu de general Cavaignac. Nous n'avons pas voulus présenter l'Assemblée, un décret sur le rachat du chemin de finale llaurait pour sins nous lire entendus avec cette compagnie. Anjour le monte de la compagnie de la compagni and decret vous sera prochainement present and process and acceptance of the control of the cont

Comon, Papporteur du comité des finances, présente le rappo de son adoption.

l'enl'antificiande si quelqu'un veut prendre la parole sur l'enl'enl'antificiant de la discusl'antificiant de la discusl'antificia de la discus-

mucles. Voici le texte du projet : fruit 1er. Les engagements contractés par les sonscripteurs du dernier

emprint de 250 millions, n'ayant pas été exécutés pour les derniers termes ethus, cet emprint est déclaré mul en ce qui, concerne les versements non délivrées.

» Art. 2. Il est divert au ministre des finances merédit de 13,131,500 higher autes pour tent, jouissance du 22 mars 1848, qui seront négociées de 13,131,500 de 13,131,50

And Sappliades rentes négociées, ainsi off il est dita l'article préce-

Hold adding the	19870 mare in	Rociers,	amsryu	rest area t	articis biec
60 Sandard	O suplembre			17 1/2 p	. 100
Selection 2	U Cetobro	i da di e i i i i i i i i Branca (postanja) Tanta	Harrison School	10 7 1,2	
7	L. Coceralla				· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
2	0 fevrior 12.19. O mars.	•		7 1,2	erration of Fifth
. 2	0 avril. 0 mai.	• • • •		7 1/2	and the second second
<u>•</u>	O jūin. O gaillet			7 1 72 5	
Miller start	Tara e			5	

100 · amart. 4. A l'acquittement deschacun de ces termes, excepté pour le manner, qui sera considéré samme dépôt de garantie, il sera délivre aux pleure un coupon de rente représentant, au cours de la négociation,

Le versée.

Le versée de l'entre de l'entre pour de de l'entre de l'entre pour de délivré qu'après le versee product de l'entre terme.

250 manurée de l'entre de garantière de l'entre sur l'emprint de par 3 francs de rente, devront; jusqu'ap l'entre 52 centimes et demi par 5 francs de rente de manurée de de l'entre de difficultive vaccur de y manes ou de la monte de par o panes de l'annier de la composité. Le surplus sera vois de la composité de la composité

Trappés de la la tion de ce détai, resultant de capital nominal des partires de la doctain de la capital nominal des rentes de la doctain de la caisse d'anortes de la doctain de la caisse d'anortes de la contract de la caisse d'anortes de la contract de la capital de

raignt pas effectué le paiement des termes à l'échéance, serons par le ministre des finances. L'art. 1 er est mis aux voix et adopté sans discussion. M. Guerin voudrait que le crédit ouvert au ministre par l'art. 2 lut mis

Scrit en rentes 3 p. c. au lien de rentes 5 p. c. 38 M. le ministre déclare que l'opération sera plus facile à réaliser en 5

qu'en 3, et démontre ensuite qu'elle sera de la sorte avantageuse au Trésor. M. le ministre termine ses explications en annonçant à l'Assemblée que le chilfre auquel doit être conclu l'emprunt est resté en blanc dans le projets il est anjourd'hui fixé.

M. le ministre se dispose à le dire...

Plusieurs représentants l'engagent à ne le dire que lorsque l'Assemblée anra voté l'ensemble du projet. L'heure n'est pas encore assez avancée pour qu'une divulgation de ce genre ne puisse être dangereuse par le contre-conp philippoprrait exercer à la bourse en favorisant des spéculations de tout

M. le ministre entre dans de nouveaux détails sur les motifs des divers articles du projet en ce moment soun is aux délibérations de l'Assemblée. , Les art, 2, 3, 4, ctc., sont successivement mis aux voix. Un amendement

proposé sur l'art. 3 par M. Gonsolin n'est pas adopté. M Deslongrais aurait voulu, sur l'art. 5, que le délai accordé jusqu'au 17 août aux porteurs de certificats du dernier emprunt pour faire les premiers versements fübrestreint au 10 août.

M. le ministre des finances adlière à l'amendriment. L'Assemblée modi-

fie en ec sens ce projet. Sur l'art. 6 on relève une faute d'impression. L'amortissement est du centième du capital versé.

centième du capital verse.

(Il est trois heures moins 10 minutes: Met président donne la parole au ministre des finances pour la fixation de chiffre de l'emprunt réservé à l'article 2.

M. le ministre des finances. Une application es Hécessaire; nous empruntons 175 millions. Nous avons déciare que cette somme nous sulfisait, mais nous avons déclare aussi que pous ne prenions point d'engagement pour l'avenir.

Par consequent, si nons venious plus tard wous demander à contracter un nouvel emprunt ou à être autorisés:à émettre de nonvelles rentes, il ne fandratipagnous accuser de ne pas vous avoir dit toute la verice? Le Trafté passé avec la compagnic du chemin de fer de Lyon pour le rachte de cette outres manuelles forcera à émetire de nouvelles reutes, et cette emission devra recessariement avoir lieu assilot que vous nurez homologué les engagements que nous avons pris avec la compagnie.

Citoyens représentants : 2 4 4 11 E Voix nombreuses. Attendez isuspendons plutôt la séance. Il n'est pas encore trois heures..,

Duittres vois. On pourrait toujours faire, ch intendants un rapport de pétitions...

La seancoreste suspenduc pendincien quinutes!

Atrois haures cinq minutes. M: le ministre des finances reparaît à la ibane. (Vif mouvement de cumosite, les representants se hâtent à l'envi le reprendre leurs places,)

M. Goudchaux. Catoyens représentants, le projet de loi que j'ai cu l'honneur de yous soumettre a été pour moi un sujet de graves préoccupations. C'est le premier pas dans le crédit public que va faire notre jeune république. Des considérations de toute nature sont venues m'assaillir el m'ont endu la présentation de ce projet, chose excessivement pénible. Il m'a alle prouver que tous les services publics étaient assures jusqu'en 1850, et je me surs mouve dans la necessite de vous proposer d'ajourner jusque-la certaines mesures que l'avais toujours considérées comme nécessaires dans l'intérêt des classes laborieuses.

J'ai eu aussi à me préoccuper du chiffre auquel serait conclu l'emprent, et qui devait permettre d'espérer la réalisation prochaine de l'emprunt. J'ai cru que le chiffre de 5 fr. de rente 5 p. c. devait être celni qui avait été fixé, en 1847, pour 3 fr. de rente, et je l'ai fixé, en conséquence, à 75 fr. 25 cent. Je viens dono sous M. le préside la super de la communication de la co

M. Muthien (de la Drome) racing a paroic. If he lant pas, dit-if, per dre de vue qu'il s'agit d'autoriser les contractants du dernier emprunt à faire valoir les versenteuts qu'ils ont opérés sur un emprunt négocié en 1847 et poir lequel ils se trouvent aujourd'hui frappés de déchéance. Comme il s'agit de leur régistique. 7 fr. 50 versés à titre de cautionnement. Le tanx réel n'est pass 75 fr. 50, mais 68 fr. 25 c., et en ce moment la rente 5.p. c. osta 77ff

Je n'hiesite pas a vous proposer de fixer le taux à 80 lt., ce qui, en réalité. portera le chiffre de l'emprem 472 fr. 50 c.

M. Freslon établit que ce n'est pas à 68 fr. 25 c. mas hicha 66 fr. 75 c. que l'emprent sera conclui, abtendu la remise de six mois d'interets.

Il demande le renvoi de la discussion à demain afin qu'en puisse mieux en rente le chulices i apdis gn'aujourd'hui chacun est pour ainsidiaspasse l'improviere de la discussion à demain afin qu'en puisse mieux l'improviere de la comme de la comme

déclare donc savoir parfaitement qu'on fait grace aux prêteurs de 19 millions et quelques centaines de mille francs, qui légalement sont acquis à l'Etat. Si on les leur rend, ce ne serait nullement, comme restitution palest parce qu'on leur demande un service. Je ne nie pas que, comme le projet lise l'intérêt à partir de la jouissance du 22 mars dernier, je sais parfaitement que de taux réel d'imprent se trouve, des lors, réduit à 65 25, et non pas même 66. comme l'a dit un préopinant.

Citoyeus, je vous ar dit qu'avant de vous proposer un parcil projet, nous avons du nous bien rensiegner et murement réfléchir. Des propositions de plusieurs genres nous avaient été faites. Ainsi, on est venu nous offrir un emprunt à contractr en Augleterre; nous avos repoussé cette offre, parce que le moyen ne nous a pas paru sûr du tous a ne nous a pas paru sûr du

tout (on rit) que l'emprunt y reussit. Nous avins micx aimé nous adresser

aux capitaux français: Ici les moyens proposes gariaient beaucoup. On nous proposait de traiter avec une compagnie. De puis vous garantir que s'il s'en était présenté une, elle ne nous aurait offert probablement aucune garantie, et mes ent-imposé des conditons

plus dures encore. Il ne nous a pas paru di mpui mieux faire que de s'adresser encore aux anciens preteurs. Je sais qu'on pourra m'accuser de m'être laissé aller à d'anciens souvenies de contraternité.

Je ne nie pas qu'il cût été peut être possible de contracter à 80 fr., cependant je dois vous dire qu'après mur examen par moi, j'en suis arrivé à penser que ce taux de 75 fr. 25 c., était le sem passible et le plus rationnel. En l'adoptant, vous rendrez service à la light filique. M. le president met le chiffic ce 75 25 thi voit. Il est adopté. L'Assem-

LES FUNESTES EFFETS DA LA DEVISION DE LA PRO-

blée vote ensuite l'ensemble de la long datt de la

(Suite. - Voir le Journal de La Haye d'hier.)

M. de Nillele disait en 1826 : a Si les folumes se recomposent , il n'en est pas de même des propriétés. On pout dien diviser la terre, mais il est impossible de la reunir forsqu'elle à été firesse. Les plus grands sacrifices servient quelque fois sans résultats pour le succès d'une pareille entre-pirse. L'homme's attache hatimellement qu'sol qu'il à acheté ou recueilli. dans la succession de ses pères. Plis son fièritage est petit, plus il tient quelquelois à le conserver. Fous le posivillez d'in, que vous n'en obtien driez pas la cession. Aussi ne voit on nulle part de grande propriété se former des débris de celle que l'on diviseu La petite propriété, saus doute, n'est pas un mal; mais dimporte que la propriété moyenne se conserve, et que la grande ne se démembre pas entièrement, »

Nous avons une autre preuve du progrès de ce morcellement. Il résulte, en effet, du tableau des droits d'enregistrement perçus, de 1826 à 1835,

en sur les mutations de propriétes, que , tians ces dix améres, les 1911 00° muter les propriété térritoriale de la Françe on cliange de mains. Saus foute le contre saurait attribuér directement Bla législation la totalité de ces prodigieuses mutations. Dans le course hathrel des choses, de grands changements -sont inévitables par une elemente de l'herritoire aussi considérable et pendant un dans de temps aussi inquisitérable; unais la considerante et pendant un della consideratione de potites l'avance, le lorrior de protites fractions, en morcelant à l'avance, le lorrior de principal de potites fractions, avait facilité ou memorare cessité la plupar bilorrése mulestions, qui se résument ainsi : environ 50 p. c. par ventes, échanges appropriations, etc.; 10 p. c. par donations. Ces donations apprendict en réalité qu'ille manière d'exécuter ou d'éluder la loisur les successions, en est sondé à dire que cette loi à détermine directement la mortie des mutations, sans parler de l'influence indirecte qu'elle a exercée sur les autres. Quant à centiernières (les 50 p. c. par ventes, etc.), elles doivent être con-sidences (1900) de grasymptome sacheux, car elles indiquent la géné des intéets agricoles, lorres à regret à des sacrifies aussi considérables. Que ponsenons nous en Angleterre, de l'état de notre pays, si la moitié de notre proé l'erritoriale avait changé de mains en dix ans, et que la moitié de ces l'ions cut été opérée par ministère d'huissier?

Une source analogue nous fournira encore un élément de calcul. Tous les contrals de vente se passent en France devant-notaire, et ces actes ronstituent menicle fond du travail des études. Or, un rapport adresse au roi par le ministre de la justice, le 10 avril 1842, constate qu'en 1840 it avait été passe 5:500:000 actes notaries ; chillre énorme, for atteste nonsenlement de nombrenses mutations et une granfle subdivision dans la propriété, mais qui révèle aussi une plaie ellia yante, sous forme de fraie judiciaires - point important sur lequel poastreviendrons.

En résumé, on compte en France 33 millions d'individus, formant I millions de familles ; sur ce nombre, 27 millions d'individus appartigunent à 5.5000.000 limitles, possedant chacune des liens fonds.

Volla cert e time approximation au ficau i deald une population independan-te qui possede en elle-même et exploite ses movens de travail et d'a limentation—approximation portec aussi loin qu'elle l'ait jamais été si ce n'est chez des penples sauvages, et beauconp plus qu'aucun théprichen n'ent ose la concevoir à priori. Il nous reste à examiner si cette distribution agraine de la propriete, si ce morcellement du sol contribuent au bien publie, ou metre an bien-être et au bouheur de ceux qu'ils semblent favoriser davantage. Nous commencerons par cette dernière considération, dont l'autre, n'est, à vrai

lation , dont la majeure partie cut été sans cela réduite à la condition de ration, dont la majeure partie cut etc sans cela redutte à la condition se travailleurs à gages. Rien de plus beau encore en théorial sins le double rapport moral et politique : un pareil état de choses dout applier, en effet, à développér l'intelligence et à élever les sentiments de l'individue i tratis qu'il semble : d'un autre colie donners lifetat une puissante garantierles intéressant la grande majorité de ses sujets à la stabilité du gougemement. Malheureusement, l'expérience ne configure pas la théorie : — corruptio optimi pessima, — ce système si soffmant en perspective, si parfait même lorsqu'il est maintenu dans certaines finites a financie de la company de le maintenu dans certaines finites a financie de la company de le maintenu dans certaines finites a finites de la company de lorsqu'il est maintenu dans certaines innites a donne des résultats tout opposés, lorsqu'il est poussé à l'excès, que c'est la desconne de lorse de sa nature même — ou sculement au point qu'il à déjà afteint en France. Voici le langage que tenait, le 31 mars 1826, le ministre de l'intérieur à la chambre des pairs : « Quelque favorable quit l'on paisse être à la division du sol, tout le monde conviendra sans perme fuselle doit avoir des hornes, Quelques personnes se sont plu à détailler avec une sorte de predifection les fe sultats de la petite culture; mais on reconnaît sans doute que si le sol y étail livré, ce serait un état déplorable.La population agricole ne tarderait pas d'é tre livrée à la misère. L'orateur que je remplace à cette tribune a cru que ce scrait un excellent état de choses que celui où tous les habitants scraient propriétaires : én y réfléchissant davantage, j'espère qu'il reconnaîtra qu'un tel état n'est ni bon en soi, ni possible avec une population nombreuse. Le meilleur état de choses est celui en le marrière sont variées, où les échanges faviles ou les montes en la company de la company

C'est là du seus jommun. La soucté repose sur la negosité de la division du travail. Un homme produit du bléen labourant un champ, mais il faut qu'un autre at fabrique la charrire, qu'un troisième ait construit un moulin pour mondre le grain? Pous gagnent ainsi leur vie en se livrant à des travaux différents, tandis que tons fipoliteaient de faim si cha-cun voulait cultiver un morcean de terre; ce serait faire rétrograder la sociétevers ses primitifs et grossiers élèments, tine possession commune et une

un morceau de vigne, un morceau de terre pour cultiver du grain, un antre pour les legnmes, un antre pour tenir une chèvre, et ces terrains ne peuvent être contigus, car il faut une parcelle an sommet du coteau pour la vigne, et l'autre au bord de la rivière pour l'herbe. b (Mounier et Rubichon, t. 1, p. 204.) Qui aurait cen qu'après plus de sinquante ans d'éducation et d'illumi-

nation révolutionnaires, près d'un tiers de la population franç rise se nourrit d'une façon suissi grossière et en même temps aussi pen économique? Cet amalgame de simplicité patriarcale avec le code Napoléon doit sans doute encourager cette petite culture qui peut, à la rigueur, suffice à faire vivire des lamilles . mais il est essentiellement destructif de cette grande agriculture qui nourrit un peuple; ct, nous le répétons, si fon ne trouve pas quelque correctif au système de morcellement de la propirité , la plus : grande nation et le plus licon pays du monde semblent destinés à tomber un jour dans un état de barbarie agraire.

Examinons les choses de plus près. Nons avons admis nue de système pouvait, jusqu'à un certain point, exercer une inflit de l'individu ; mais il faut reconnaître qu'il proper de plus souvent, nous le croyons, une tendance contraire. It doit, en général, émous ser les facultés actives. Un homme ne trouse grains médiocre intende de quérir des propriétés dont l'inexorable loi ne lui permettia pas de disposens son-gré - à rémit des propriétés éparses, que l'inexeralite toi viondra disperser de mouveau. Tous, à l'exception des esprits les plus entreprenants en d'une tregge plus énergique, se sentiront disposés à borner leurs bespit et leurs désirs à ce que peut produire leur coin de terre, et régétéroire donnois pas ceci comme étant l'étal actuel de la France, carie, se cet encore qu'en voir de développement, mais comme la tendance me, et nous verrons tout à l'henre que des résultats de ce comme cst encore qu'en voie de développement, mais comme la tendance de me, et nous verrons tout à l'heure que des résultats de ce gent de mes de cent déjà à se produire. L'effet de ce même système se de de mestiques n'ést pas meilleur. Des enfants indépendants de me parents et attendant leur mort avec la pertitude d'un héritage de l'intéme être esconpté et dissipé d'avance; des parents private de l'intéme partie des moyéns de récompéns la bonne condants. L'un pareil des moyéns de récompéns les dissensions de famille des déportements de l'intéme et des lissensions de famille de la series auxquels donneils files des parinces de propriétés. Le ne tont pas là , certes, des éléments de discipline et de bunheur dispetit de d'un pareil système, il peut être très plausible en théorie mainsonant de de viels révolutionnaires plus terribles que la també depuis que ce principe y a été mis en pratant générals.

été mis en pratique générales. Abordons maintenant une autre question. La condition matérielle des agniculteurs s'est étie améliorge s'ent ils récliement affantés, comme le prétend M. Richen, on doit-on les assimiler à certe classe que nous designons en Angleterre sous le nom d'yeomanry? Lorsque vette quest

and a climbres françaises , les partisans du système actuel se sont à peu pris bornés à répondre, d'un ton triomphant, que les indimendait à tout Nous admettons que les propriétaires, à l'époque de la premiera distribution revolutionnaire des proprietaires, à repoque de la pre-miera distribution revolutionnaire des proprietés, étaient en genéral des hommes jours sant d'une, containe aisance, mais en est il de même amont-d'hui? Chaplie partage successif ne doit il past au contraire, andivide de plus en plus l'en position? Le nom de proprietaires n'est pas synonyme des il che: Le pére de possentants peut être dans l'assince; mais ses trois en la me, devenus à leur tour propriétaires, chaour pour un tiers de la fortune paterrille; trouveront qu'elle milit à pene à leurs besoins; et qu'en sera t il débute némé enfants, même enfants compte de l'apport de leurs mères ?

On congoit des lors qu'en Plane un proprietaire peut être plus pauvre qu'un paysan. Nous avoit vu qu'il y avait 2,600,000 de familles, compremant 18 millions d'individus, dont le revenu n'excédait pas 50 francs par Santille (1) - soit 10 francs par tête - et voità ce qu'on appelle des proprietaires! Mais dit-un, il est bien entendu gué ces 2 millions et demi de proprietaires ne peuvent pas vivre et faige surce de proprietaires ne peuvent pas vivre et faige surce de la surce sont donc obligés de travallés pour suppléer à l'in-suffissance de leur revenu. Cela se conçoit parlaitement, mais la guestion principalene se trouve-t-elle pas resolue par ce fait même? Vos proprietaires ne sont, à proprement parler, que des travailleurs ordinaires, posséd int un petit coin de terre. Maintenguit ou wont-ils chercher ce travail supplémen-Maire? Leurs voisins sont, pour la plupart, dans les mêmes conditions qu'eux; chacun cultive son lot, et, foin d'employer des bras étrangers, cherche lui-meme de l'emploi. A l'origine de ce systeme, l'ancien régime avait lais e d'immentes termins à demi-cultivés, et la révolution avait entraine des designations plus considérables encore : le systeme dis-tributif fonotion de Alors avec paintage; l'industrie individuelle, atomés la disministration de la souvent que les propriétes étaient aniers en sortage avant d'être en état complet de culture. Lorsque, par la suite du temps et à force de subdivisions, il ne restera plus un com de terre qui ne soit labouré, le système aura produit tous ses Mons effets, et ne pourra plus desormais en produire que de manvais. On calcule la durée ordinaire d'une génération à trente aus : il est possible qu'en France les dissensions intestines et les guerres étrangères aient un peu accéléré le succession des générations; mais après tout, nons avons à peine fameli de seuil de cette grande expérience. Elle ne compte pas plus de dent generations d'existence; il n'y a peut être pas eu, en moyenne genérale, plus de deux ou trois partages depuis la première distribution révolution paire, et déjà le territoire est divisé en 124 millions de parcelles et entre 5 millions et demi de propriétaires. Où cela s'arrêtera-t-il? La terre à les inités, mais la formen à pas ; et dans quelques années d'ici, le Code s'ajoleon—encore dans toute sa puissance et toute sa fore—sera, a diviser des fractions de décimetres carrés de terrain et à régler a Paide des procédés logarithmiques, des héritages infinitésimaux.

(La suite à demain.)

(1) Hy a ici confusion entre le produit réel de la terre et la rente qu'on peut en fine comme fermier. Or, le propriétaire-fermier a juste en plus au contraire les 50 fr. de la rente qu'il ferait au propriétaire dont il ne serait que de fermier.

grand opéra en quatre actes , musique de Bellini , paroles imitées de l'italien. par Ma Er Mounier.

ANNONCES.

Môtel de la Grande-Bretagne, PLACE ROYALE BRUXELLES.

Cel hotel se recommande aux voyageurs pour sa belle situation, son confortable et ses prix modérés.

ZABLE D'HOTE à 2 et à 5 henres, 2 francs 50.

ARCHES LANGUE ITALIENNE or M. GASTON; artistour Meatre-Royal de La Haye, ex-premier sujet log Theatres-Français de Rédence et de Naples. (177) S'adresser: Houtmarkt, nº 19, à La Haye.

MANTE DE MEDBLES POUR CALSE DE DEPART.

Par le ministère du Notaire J. W. VAN DEN BERGH, résidant à La Haye, Tera procede le Mescrette, M'Ante prochain et jours suivante; à 10 heures du matin, en la matemaise sur le Lange Fijerberg, section I, nº 39, à La Milie, à la vente publique nour cause de départ, d'UN BEAU MOBILIER, PAR-difficult de la Company de la consistant entrautres objets en manieublement refrance. Milie Balle Linia XV avec sièges en étolié de sois demassée, se company de la company de il sera procede le Mexicelli . N'Avdit prochain et Johrs sui vante, à 10 heures du

Tous ces objets appartenant a M. le baron VON PFEIL, ministre resident de S. M. le mi de Wurtemberg près la Cour des Pays-Bas, sont à voir le Lundi 7 et le Mardist 1 Mantocham, depuis midi jusqu'à 3 heures de rejevée. (179)

on on one CALL.

153/2 R Rostac ff. 170, 142/2 & Court ff. 166; Aujqued'hui on at mité en hausse

149/2-th Pom. fl. 160.

149/2-th Pom. fl. 160.

Once par parties est véridu en blisse. Vendu: 122/2-th Poldré d'été fl. 108: 130/2-th blisse fl. 1891; 120/2-th blisse fl. 1891; 120/2-th blisse fl. 1891; 120/2-th blisse fl. 140; 121/2-th blisse fl. 140; 120/2-th blisse fl. 149; 120/2-th blisse fl. 149; 129/2-th blisse fl

Généves: Par lectolitée sans futaille ff. 17:00 sans impôt, degré d'Amster-lo d. 16:25 fut. noit compréses.

was WANTED PUBLIQUES ANNOYCEUS. WHEN SHOULD IN

madage when E. Les elles

A kranju lucre de Jara par la Société de Commerce. orgenskiff Auroras le koff Mercurius et l'allége Arbur. La frégate Sophia Maria, set quelques actions de différentes Sociétés d'armateurs. Due partie fanons de baleine.

A ROTTERDAM

vers, 25 Juillet. — Carés. Le bruita circule en on majeure en cufé Brésil avait en lieu; il s'agit de 2000 n diverses mains et à divers prix.

On a fait aussi 600 bulles St-Domingue ordinaire à 2 Cent Coron. Il s'est fait environ 280 balles coton des Etats Phils en divers lets

prix non cités. Riz. Nous avons appris la vente de 50 tiercons riz Caroline bon ord. à fl. 14 et 200 balles Java pelé à fl. 11. — Caré. Qua traité 600 balles St-Domingue à 21 consommation et 400 balles Bresil, à divers prix.

Riz — Il s'est traité 4 à 500 sacs des Indes, à des prix sontenus.

BRÉME, 20 JULLET. — CAPÉ a trouvé cette semaine plus d'amateurs. On a vendu: 1000 balles Brésil de 6 174 à 6 374 gr. 700 b. Laguayra de 6 374 à 8 172 gr. 7000 b. St Dom. de 6 378 à 6 374 gr. et 100 b. Java de 7 à 7 374 gr.

Sugas: Les prix se sont bien maintenus. Il a été vendu cette semaine : 350 caisses Havane , brun et blond , de 3 3/4 à 5 gr. et 267 bar. Moscovados de 3 3/4

Le Sucre raffiné continue d'êfre demandé, sussi bien pour ce qui concerne l'apprivisionnement sur place qu'à livraison à temps les affaires étaient très

Riz: La faveur dans cette deurée se soutient. Les ventes consistaient en : 250 bar. Caroline, de 5 1/2 à 6 1/2 th. suivant qualité 500 balles Java mondé. de 4 1/2 à 43/4 th. 200 balles Aragan, à 3 3/4 th. et 2000 balles non mondé, Java, dont on ignore les prix

LPICES: Les affaires très minimes.

Coron : The est negocié 294 P. de coton americain. BOIS DE TEINTURE: Aux prix môtés en a vendu 50,000 (Platinistricité et en viron 25,000 (Lucis de Campèche, Sis-Promaçãe 2000). Tapac Rendunt la de 100 (Lucis en la conducta de 100 (Lucis en

67 idem St-Dom. 32 caisses Seedleaf, 79 P. 26 c. feuilles Columbia, 550 can. Varinas et 302 p. feuilles de Brésil.

RIGA, 17 Julius, — Gartis. Par suite de nouvelles favorables arrivées de la Hollande, qui annoncent en même temps la réapparition de la maladie des pommes de terre, lesprix du seigle s'est soutenu; cependant celui de la Russie. s'obtenait encore à 60 R.; mais pour celui de la Curlande à livrer ultimo mai prochain avec une avante de 10 % il se ne trouvait pas de vendeurs. Plisqu'à la fin du mois passé il a été embarqué environ 9700 tschwa Llorge était quelque peu demandé: Conrl. 100 Esa été paré 53 R. Russe et Pol. d'un poids égal, 51 à 52 R. idem plus lond 55 à 57 R. L'exportation jusqu'à ce jour s'élève à environ 58000 techw L'avoine aussi trouvoit des acheteurs pour quelques centaines de lasts. On paya pour 77 E de 49 à 50 R. 78—79 E à 52 R. Les exportations s'élèvent à 34,300 tschw.

CHANVAR. - Bien que les demandes soient restreintes, les prix se sont main enus. Ordin. 91 à 92 R. 87 à 88 R. et 83 à 84 R. : qualités sup. 93 à 95 97 à 99 et 36 à 88 R. Suiv. qual noir long Pas 78 R. long Pors à noter de 57 à 60 R.

GRAINES DE LIN en baisse. Quelques ventes se sont effectuées à 21 1/2 R. Cependant les qualités étaient médiocres. Les exportations jusqu'à ce jour se montent à 93,000 techw. Chénevis offert à 33 3/4R. il en a été exporté environ

HAMBOURG, 21 JULLIET. - Revue hebdomadaire. - Care: Il s'est fait de nouveau des affaires marquantes durant cette huitaine, on a réalisé 10,500 balles Brésil de 2 1/2 à 3 1/2 sch. et 5,500 balles Laguayra de 3 1/8 à 5 sch.

Sure: Opération sans importance. On n'a fait que 2600 caisses Havane brun de 10 7/16 à 12 mb. et bloud de 12 1/4 à 16 mb. — Pour le raffiné il a en plus de recherche pour 6,000 lumps Hamb. bon ord. On a payé de 6 7/8 à 7; fin

Riz: Environ 1200 b. L. Orient, ont change de mains.

Riz: Environ 1200 b. L. Orient, ont change de mains.

Rizis de Sub: On a écoulé env. 300 ton, à 34 1/4 mb.

Laires: La huitaine qui vient de l'écouler a été fertile en transactions plusieurs parties toisen Meckl. ont été véning de 11 1/2 à 13 1/2 sch.

Granns: Générale ment calmes : pour l'anglete de 129, 132 liv. on a encore payé de 111 à 115 rth. pour l'Anglete de Seigle sur place de 115.

136 liv. contre de batterier de 56 à 66 à this la blace de propriété de 146. liv apent elektonir. de 56 à Glicuhii 125, 126 div à livaer de Poméranie de 46 Livié - Oige On a payé nour Sant-iniciplace et à livre et de 100 du 107 hve de

Huite de Navettes: Sur place 20 mb. oct. 21 mb.

STETTIM, 22 JULLET. — GRAINS : Tandis que sur les marchés étrangèrs les prix des grains diminuent journellement par spite de la perspective d'une récolte abondante, avant hier le seigle à été vendu à Potsdam 20 th. le Wispel (24 boisseaux), à Berlin 25 th. et de Posen on livre franco Kahn, le boisseau de seigle à 16 gros; ici le contraire à lieu. La liausse des prix, commen-cée il y a huit jours, continue toujours. Il est plus que probable qu'après la meissen les prix baisseront considérablement. Anjourd'hui les transactions étaient minimes, on a payé, en consommation : froment, 50-52 th.; seigles 28-30 th., nouveau idem 28-29 th.; orgé abinidonné et offert à 22-24 th. Avoine 14 th. par Wispet. Au matche de la campagne : froment 4 th. 5 gr.

Seigle 2 th, 10 gr. Id. nouv. 2 th. 15 gr. par boisseau.

Hours of Navkirs digmente de plus en plus, il ne se présente point de vendeurs.

Spruitusex restent abandonnés. Les détenteurs cherchent à faire monter le priz en rue d'ancimposition, sur les spiritueits, cependant en moffre que 20-20 1/4 th. et il est difficile de faire 20 1/2 th. Stettin, 20 3/4-24 %, Ber-

lin, 17 th.
ODDESA, 14 JULLET. — Il regne un grand mouvement dans les affi PROBENT: Ces jours ci il a été scheté 48000 tschw. la 19 serie, de 20 1/2 à 18 R. 2º sorte de 18 R. par tschw. L'approvisionnement est à peu près de 700:000 tschw. dont 500,000 environ ne sont prés sondus; on en attendencere sons peu 250,000 tschw. de la Gellicie et de la Pologie, et il est fort possible que

les prix épréuverent une nouvelle haisse.

Seigne: les prixest de S à 10 M. cette dernière somme a leté payée point pol. meilleure qual de 9 Pouds 10 R, en consommation. GRAINES DE Line: L'approvisionnement est minime. Les prix se sontiennent de, 21 1/4 à 21 1/2 R.

Par suite du petit nombre de navires présents le fret était cher : on a paye : sous pay russe 49/6, id. angl. 55/— par ton, de soil pour les ports entre le Havre etHambourg.

FONDS PUBLICS ET BULLETINS DE BOURSE.

AMSTERDAM, Mann 25 Januar Les fonds hollandais étaient offerts leurs cours d'hier, il s'est fait quelques affaires en intégrales. Les russes étaient de nouveau demandés en hausse; par contre les espagnols

de nouveau offerts. ROTTERDAM, Manu 25 Juniter. Avec quelques allores les londs hollandais se sont bien maintenns. Des fonds et angers les ardoins se sont un peu améliores, et ont donne neu a quelques affailes. Rien d'important ne

5 % à 77-25, en hausse de 25 c. Pointe la spéculation s'est portée sur les anciens titres de l'emprunt non réalisé de 1847. Ges titres, ont été négociés de 3000 f. à 1750 f. dernier cours, Samedi ils étalent restes à 2050 f. On ne savait rien à la bosse de ce qui s'est passé à la chambre, relativement à ce nouvel emprunt. Bésico de de la banque de France-Mont montees de 10 f. à 1660, et celles de la la company de 10 f. à 1660, et celles de la la company de 10 f. à 1660, et celles de la company de 10 f. à 1660, et celles de la company de 10 f. à 1660, et celles de la company de 10 f. à 1660, et celles de la company de 10 f. à 1660, et celles de la company de 10 f. à 1660, et celles de la company de 10 f. à 1660, et celles de la company de 10 f. à 1660, et celles de la company de 10 f. à 1660, et celles de la company de 10 f. à 1660, et celles de la company de 10 f. à 1660, et celles de la company de 10 f. à 1660, et celles de la company de 10 f. à 1660, et celles de la company de 10 f. à 1660, et celles de la company de 10 f. à 1660, et celles de la company de 10 f. à 1660, et celles de la company de 10 f. à 1660, et celles de 10 f. à 1660, med Alger de 5 f. à 970 ; de les lactions de la Vieille Montagne de 75 f. à

260 £: Bons du trésor 17 à 16 % de perte.

Mierme, le 3 % ferme à 48-75, et le 5 % à 77. Chemins de fer. — Le St-Germain continue de monter, il reste à 400, in hanselde 25 fr. et l'Orleans à 682-50, en hausse de 8-75. Ce sont les seules re-ristions à signaler, car sur les autres phémins le mouvement d'a pas dépasse

2-50 en hansse ou en baisse, // 2-50 en hansse ou en baisse de Fondssetrangers. — Le 3/Thelge (1340) est tombé à 76.1/2, en haisse de 3/1%. — Le 4 1/2 % a été faif 270, La rente de Naples et l'emprunt remain restent comme samedia 75 m et 64 1/2 celoi (in Plentoni a baisse de 250 à 860 celoi comme samedia 75 m et 64 1/2 celoi (in Plentoni a baisse de 250 à 860 celoi comme samedia 75 m et 64 1/2 celoi (in Plentoni a baisse de 250 à 860 celoi comme samedia 75 m et 64 1/2 celoi (in Plentoni a baisse de 250 à 860 celoi comme samedia 75 m et 64 1/2 celoi (in Plentoni a baisse de 250 à 860 celoi comme samedia 75 m et 64 1/2 celoi (in Plentoni a baisse de 250 à 860 celoi celoi comme samedia 75 m et 64 1/2 celoi (in Plentoni a baisse de 250 à 860 celoi ce On a fair du 2.1,2 holl, à 46 1,2; de draothe spagnoba 19; des depassive à 2.1,2 et des diff. nouv. à 5.

AN VERS, HARM, 25 Jeulier. — Bourse ferme nouv. les fouds helges. Les 5% out eté fraités à 763/8 et reste 76 3/4 et A.: d° 41/2% 69 7/8 A.: d° 21/2% ouverier 383/8P. Tete traitée 238 3/8, 1/2, 5/8, 3/4, 5/8 et reste 38 3/4 A.

Fonda annual de la company de la

Fonds espagnols sans affaires -23/4 heures. - Fonds beiges 21/2% 38 3/4 P. et 38 5/8 A.

BERLIN, Lundi, 24 Juillet. - Bieniques Louverture la tendance de bourse n'ait pus été favorable , plus tarif se sont présentés différents ache

FRANCFORT, LUNDI, 24 JUILLET. - Les affaires, étaient sans activité pl

35 Mots de Bade, 27 5/8; los de Hesse De Avurt., 9468.

MADRED MERCREN H. JOHESET. — 3 p. c. 20 su compt. (aprè la bourse 1972 3/4 A F. 5 p. o. 1972 2.2.; (après la bourse 1044 4.) — De te saus morre 1972; (après la bourse 37/8 A.) — Titres pròvisoires 35/8 A. — Dette passive contingene 35/8 P. — Banque de St-Ferdinand 70 P. 404 compte 4 1/2 a 3/4. — Changes c Paris, 4-60 P. — Londres, 48-75-P.; Mangale, 4-65 P. — Revenue 4-50 A.

Bayonne, 4.50 A.

Dette act 21	44*	Dito 3	Certific. dit6 562
Dito dito 3	521	0º int. à 6 m 3 17	Pologne Cert.4
Dito en liq 3		Coup. Ardoin. 5	7,6 Lots Pol. 1.300
Dito dito 4		Passive	Dito dito.fl.500
Emp des I0.4	68‡	Deferred	Amér. Phil. B. 6
S. d'Am 31	,	Dett. diff. à P. 2	5 Dita Ant do Dita
Soc. de C 43		Portug. à La. 3	Ayir. Met 5 .63.
Lac de Harl5	73	Dito difo 4 18	Dito 21 331
C defrdu R.41	Section 1	Deint. à1Conto	Dito
Ch. de fer Holl.	1. 18. 18. 18. 18.	O.rasse Hope.5 97	
Dito 41	80±, 2	Ditadito 5 98	Dito 1848
Belgique 41	Duris	Certific dito 5 85	L. & N. Mexic 25
Do Rothsch. 21	36	Dito dito 4 76	Peru 6 164.
Esp. Ard. 851. 5	8.	Bill. Stjeglitz.4 '75	1. 2 Grenade
Ditode 5101. 5		Cert. a Hanrb.5	Venez 21
Dito Pièc. c:5	7.85-44	Toron La	

PAYSEBAS.	-Delte	activ. 2	30/ ₀ 44	O TESPEL	SAME THE	والأن الارة المرمأ أمر	W. 10 10 6	ř
	Dito	dito 3	້ ມ 52	Russii	. — E	morant	5. » 9	ß.
i. jegin – i ne	Dito	dito 4	» 70	<u>.</u>	Sett	nz.	44 9 7	į
Esp. — Ar	d. de L.	170. 5	.» 8	AUTRE	Ones PC	Manage :	21-	
A 400 0 18 6 18 18 18 18 18 18 18 18 18 18 18 18 18	55 G (6 C)	e ar with a	A 4 1 4 2 5 4 5 4 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5	Carte Decige Pictor	ALC: NO.		74	
A	BOU	RSE I	DE PAI	RIS DU	24 juil		1 (1)	

115 Car Straw Land Carlot March Sugar particular	256 27 4 2 4 4 2 4 4 2 4 4 2 4 4 4 4 4 4 4	**************************************
Sp.c.au compt 48 7		cirputas de Ren. 1
» fin cour. 48 7:	5 2 3 1845	THE PARTY OF THE P
Emprunt 1847	Société gener.	ne Par Veider de 11234
» fin cour.	Esp. delle well 19	by the tone of the
5p.c. an compt 77 25	s différée 5	» Orléans 682
» fin cour. 77	» nouv.3 p.	» Rouen 470
Bang.de Franc 1660	o dette int.	Paris Nord 375
Caiss. G. 1000	Naples 5 p. c. 75	» Strasb 357
Belg.5 p. 1840 761	RomeEm.1844 64	. Lyon 335 "
» 5 р. 1842		Zinc. Vieille Mt. 2300
» 41 1844 70		o Gr. Mobiag.
		JUILLET.
Besc. C. de la	AUTR. Métal. 5	Dettediff.18311
bq B 21	Dito 21	Dito page 1834
Cent de la con	11- 49-50 F - 10-00 AGO	A TO THE PERSON NAMED IN COLUMN

Base. C. de la	AUTR. Metal. 5	Dette diff. 1831
bit B 21	Dito 21	Ditonate 1834
Cert. de la soc.	L / 250E:1839 490	Russie, Emp. A Ams. H. C. 5
g R 21 38 , 7 Emprunt 3	Dito de /500. Pol. L. de /300 318 A	Dito de Houv.5
Ditoine 4	Dito de / 500. 240 I	PRUSSE. Dito L.
Dito 41691, 70 Dito de 1810, 5 761 P	BADE. Lots de	à Berl. 1832
Dito 1842 5	/ 50 1840 102 I Dito 1845 58	Nan.Gert.Falc5
Holl. Deact.21	Esr. Ep. 18345 85	ETAT ROMAIN 5 GAS
BOURSE	DE BERLIN DU 24	

	4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4	1
7	Obligat. 3 1/2 731 a 74p Ch. Aixà Maest Rollandet 1/24; Russ. (Roths.). 981, 99 Obl delas C.M. 875, 881 Lots de Pol. 500 63 Bito Stregl. 4 791, 80 Banque de Prus 851, 861 Dito 390, 85	
-	Russ. (Roths.). 981, 99 Obl delas. C.M. 871, 881 Lots de Pol. 500 62	4
	Bito Stiegl. 4 791,80 Banque de Prus 852,861 Dito 300,85	
á	Ch.de fer rhén.	•
in.	BOURSE DE FRANCEORA DEL 24 DE MESINO	ć
20		

	2 0 (00 ₁ , 10 ₄ minprovendo 110, 11.	
	Métalliques. 5 79°, 76°, Empirint 1834, 125, 126 .4 65, 66 1889 864 .3 461 Ch. defer Milan. 65, 66 .21/2 41 du Nord. 108; 106	JUILLEY.
	Métalliques5 792, 762 Emprint 1834. 125, 126	Act de la Bangi 10
	3 .4 65,66 3 3 1839 86L	Lots de 500 H.
	»3 461 Ch.deferMilan, 65, 66	Dito de 250 s
:	» 21/2 41 » du Nord 108 106	関節 0.2 a cottage a catalog

v	[.41]	du Nord. 108; 106	The same was the same
ВО	URSE DE RE	UXELLES DU 2	4 JUILLEY.
Emp. 1840 5.p.	76 A.E. V	18435.p.	Act.M. ind. 4p.
• 18425 p. c. • 1834 4 ‡	69: A Agt.	S. G.5.p. c.	» A. réun.4p. » B. Fonc. 4
* 18364p.c.	Act.	S. Nat. 4p.	Espag. Ardoin

S. G. et R. 2 1 381 A E. V. 1832 4 p. 88 1 A	12.2.201811.5	AR	apies 5 p. c omain 5 p. c
Paris churt 1555 P	AMSTERDAM DU Nopels 2/m 71	25 . A L	JULLET, ondres court
Madfile3hfthi2007	Find cfort 6/S 981	$\mathbf{P}(\cdot)$	2/m amb. court 2mc
Lisbonne S/m 410 1000	All Visit of the Control of the Cont]	- introdu

Ì	diction to the state of the sta	
	a den granges	D'ANVERS DO 25 JUILLET.
	Ameterian ch. \$ % av. P	2/m Francfort ct. 12
7	A A	Londres court: 25,60 P 2/m.
	Z/pr/2	2/m. Escompte 5
	Paris court	Dames Co. 1004

	Paris court 4 av.		.1 -	e de glesse site	ł
-	CHANGES	DE BERLLN DU	24, jp	LLLER	
•	Amst. court 1432 144	Hamba 2/m 1514	A Virg	nica Zana	

2/m Hamb. court	1427143 1517	Londres 3/m Paris 2/m	6.25 * 81 *	R St. Reth	3/9
		E FRANCI			

CHANGE	DE FRANCFORT	DU 24 SUILLET.
Amsterd court 101	P. Hamb. court 881	A Paris court 942
2/m 1004	2/m 871 A Londres court. 1207	A Victime court. 1051
Berlin court 105	Londres Court. 1202	W Victime court. 1054
3/m	2/m 119g	1 53/m
CHANG	ES DE VIENNE DU	22 JULE DE
Amstardam 169	Francfort 114	I D Landres #4 40

Amsterdam Augsbourg	162 1141	Francfort	: 114, 1 : 1724	P Londres Paris	. 11.40 . 136
CH/	LŃGES	LOF BRUXEL	LES DU	24 juillet.	े पुरुष्ठि स
	1	117	. 1400	1	Section 1.

,	CHANGES, DP BRUXELLES DU	24 JUILLET.
	Amsterd, c, j. 211,25 A Londres. 25,55	Paris CO. Davi
ı	Franciort. » 211,25 AlLondres. » 25,55	Plana and the troop
	The result of the second of th	

BOURSED'AMSTERDAM, MERCE COURS DE CLATURE A SAM Pars-Bas. - Dette active: Dito dito Dito dito Ardoins de L. 540 Dito inter. L. 540 Emprent Hope L. 38 ve 666

RUSSIE. — Emprent Corel 39 Calaba.

AUTRICHE. — Obligat Alle (biques) LA HAYE, chez C. Van der Meer, Sous-